

## **1. Réglementation générale**

*L'arrêté du 27 juillet 1987 est abrogé et remplacé par l'arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.*

Les étudiants soutiennent au cours **du 3<sup>e</sup> cycle** court ou, au plus tard, **dans un délai de deux ans après la validation du 3<sup>e</sup> cycle** une thèse en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits.

### **Pour les internes en pharmacie, 3<sup>e</sup> cycle long :**

Le mémoire du diplôme d'études spécialisées tient lieu, le cas échéant, de thèse en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie pour les étudiants ayant démarré leur Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) en biologie médicale **avant** le 12 avril 2017 ou leur DES en pharmacie hospitalière **avant** le 04 octobre 2019.

Pour les étudiants ayant démarré leur DES en biologie médicale **après** le 12 avril 2017 ou leur DES en pharmacie hospitalière **après** le 04 octobre 2019, la thèse d'exercice d'internat sera soutenue en fin de phase d'approfondissement indépendamment du DES.

Le diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie est délivré aux étudiants ayant validé les trois cycles d'études et soutenu leur thèse avec succès.

### **Cas N°1 :**

Vous êtes inscrit(e) en 6<sup>e</sup> année et en thèse :

Vous pouvez passer votre thèse jusqu'au 31 décembre de l'année en cours sans réinscription mais vous n'êtes plus considéré(e) comme étudiant(e) à partir du 31 août de cette même année.

A défaut, une nouvelle inscription sera requise auprès de la scolarité.

Exemple : un étudiant inscrit en 6<sup>e</sup> année et en thèse pour l'année universitaire 2021-2022 se voit accorder une tolérance pour soutenir sa thèse jusqu'à fin décembre 2022 sans se réinscrire.

### **Cas N°2:**

Vous êtes inscrit(e) uniquement en thèse :

Vous devez obligatoirement passer votre thèse durant l'année universitaire (soit au 31 août) mais une tolérance pourra être acceptée jusqu'au 30 septembre de cette même année.

A défaut, une nouvelle inscription sera requise auprès de la scolarité.

Exemple : un étudiant inscrit en thèse pour l'année universitaire 2021-2022 se voit accorder une

tolérance de soutenir sa thèse jusqu'à fin septembre 2022 sans se réinscrire.

### **Cas N°3:**

Vous avez dépassé le délai réglementaire pour passer votre thèse (soit deux ans après la validation de la 6ème année), vous devez demander une dérogation auprès du Doyen pour pouvoir vous réinscrire.

La thèse de pharmacie nécessite de la part des membres du jury un travail de lecture, d'analyse et d'expertise approfondi. Vous devez envoyer votre manuscrit (comprenant obligatoirement la conclusion signée par le Doyen) aux différents membres du jury un minimum de 15 jours avant la soutenance de la thèse d'exercice. En cas de non-respect de cette consigne, les membres du jury sont en droit de repousser la date de votre soutenance.

### **Le jury de thèse du troisième cycle court :**

#### **Thèse exercice :**

Il doit être composé de 3 personnes au moins dont le directeur de thèse et le tuteur universitaire (cependant un Jury de 4 membres est souvent plus équilibré) :

- Président : un enseignant-chercheur titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) exerçant dans l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques ;
- Deux autres membres, dont une personnalité qualifiée extérieure à l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques. La participation d'un responsable d'une structure accueillant des étudiants en stage est souhaitée.

Deux membres du jury sont titulaires du diplôme d'Etat de pharmacien ou de docteur en pharmacie.

### **Le jury de thèse du troisième cycle long nouveau décret :**

#### **Thèse d'exercice d'internat :**

Pour les étudiants ayant démarré **leur DES de pharmacie hospitalière** après le 04 octobre 2019 suivront les nouvelles consignes de composition des jurys suivantes :

**Le jury de thèse d'exercice des internes en pharmacie hospitalière** est composé d'au moins quatre membres dont :

- Un président enseignant-chercheur des disciplines pharmaceutiques titulaire et habilité à diriger des recherches de l'université Grenoble-Alpes
  - Au moins deux enseignants titulaires des disciplines pharmaceutiques.
  - Au moins un praticien hospitalier pharmacien
  - Au moins un enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire des disciplines pharmaceutiques.
- Il est fortement recommandé d'inclure un membre enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire d'une UFR en santé non affiliée à l'UGA.

Pour les étudiants ayant démarré leur **DES en biologie médicale** après le 12 avril 2017 suivront les nouvelles consignes de composition des jurys suivantes :

## **DES de biologie médicale**

**Le jury de thèse d'exercice des internes en biologie médicale** est composé d'au moins trois membres (cependant un Jury de 4 membres est souvent plus équilibré) dont :

- Un président enseignant-chercheur des disciplines pharmaceutiques titulaire et habilité à diriger des recherches de l'université Grenoble-Alpes
  - Au moins deux membres du jury sont titulaires du diplôme de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.
  - Au moins un enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire des disciplines pharmaceutiques.
- Il est fortement recommandé d'inclure un membre enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire d'une UFR en santé non affiliée à l'UGA.

### **Le jury de thèse du troisième cycle long ancien décret :**

#### **Thèse d'exercice d'internat :**

Le jury comprend au moins :

- deux enseignants titulaires du groupe des disciplines pharmaceutiques du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques appartenant à des unités de formation et de recherche de pharmacie différentes et
- deux membres n'exerçant pas leurs fonctions dans une unité de formation et de recherche de pharmacie, dont au moins un praticien hospitalier pharmacien ou un pharmacien résident.

### **3.2 La soutenance**

Votre dossier de soutenance sera déposé par l'appariteur dans la salle de soutenance. Il doit comprendre :

- le procès-verbal de soutenance
- formulaire d'enregistrement de thèse soutenue
- la fiche de proposition à un prix de thèse

Le PV de soutenance devra être **signé par chaque membre** du jury.

Le Président du jury remplit et signe :

- la dernière partie du formulaire d'enregistrement de thèse soutenue. Si des corrections sont demandées par le jury, le président se réserve le droit de signer le formulaire après validation des modifications.
- la fiche de proposition à un prix de thèse, le cas échéant, et informe le doctorant des démarches à suivre.

Ce dossier sera remis à la fin de la soutenance dans la boîte aux lettres prévue à cet effet (Bâtiment BOUCHERLE).

### **3.3 Le « suivi convivial » de la soutenance**

Il est possible d'effectuer un « pot ». La cafétéria et le restaurant Le Détour peuvent éventuellement vous accueillir ; mais prévoyez ce moment de convivialité suffisamment à l'avance. La salle des thèses n'est pas un lieu d'accueil pour ce « pot ».

Voir avec les appariteurs 06.12.05.09.04 ou [appariteurs@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:appariteurs@univ-grenoble-alpes.fr)

### **4. Valorisation et Prix de thèse :**

#### **Pour la valorisation de votre thèse**

Le président de votre jury peut proposer votre thèse à un prix de thèse qui sera étudiée au cours d'une commission des thèses d'exercice en fonction des différents prix possibles.

A tous égards, la valorisation de votre thèse est indispensable et elle doit être à la fois accessible et aisément repérable pour pouvoir être consultée par la communauté scientifique (étudiants, enseignants, chercheurs) et par tout professionnel de santé.

Cette valorisation résulte de la conjugaison de plusieurs systèmes :

1/ Votre thèse d'exercice sera signalée dans les catalogues Beluga (<https://beluga.univ-grenoble-alpes.fr/>) et Sudoc (catalogue collectif national des bibliothèques de l'enseignement supérieur) (<http://www.sudoc.abes.fr/>).

2/ Si vous avez autorisé la diffusion électronique de votre thèse d'exercice et que le Président du Jury a également donné également son accord, votre thèse sera disponible en texte intégral sur Internet. Un simple clic permettra d'y accéder depuis les catalogues Beluga et Sudoc ainsi que la plateforme de diffusion des thèses d'exercice. Par ailleurs, le fichier sera référencé par les moteurs de recherche, ce qui lui donnera une visibilité internationale.

#### **Pour la diffusion en ligne sur Internet de votre thèse d'exercice**

La diffusion électronique des thèses d'exercice présente de nombreux avantages.

Elle permet en effet de :

1/ Contourner les obstacles liés à la diffusion sur support papier : consultation sur place (laquelle oblige à se rendre à la bibliothèque universitaire de l'université de soutenance) et/ou recours au Prêt Entre Bibliothèques (PEB) (coûteux, lent et contraignant)

2/ Signaler l'existence de la thèse aux niveaux national et international, par le biais de son référencement dans les catalogues de bibliothèques, les moteurs de recherche et les entrepôts d'archives ouvertes.

3/ Favoriser la consultation de la thèse par les lecteurs francophones intéressés (étudiants en pharmacie et en médecine, pharmaciens d'officine et autres professionnels de la santé, universitaires, étudiants des pays en voie de développement, etc.). Plus visible et plus accessible, la thèse est susceptible d'être davantage citée.

4/ Participer au rayonnement de la faculté de pharmacie de l'Université Grenoble Alpes.

5/ Protéger plus efficacement votre thèse d'exercice contre le plagiat. En effet, une thèse accessible en ligne sera indexée par les logiciels automatisés de détection de plagiat (ce qui n'est

pas le cas d'une thèse disponible uniquement sous forme papier...)

N.B. : le dépôt de la version électronique de votre thèse à l'UGA n'est aucunement exclusif : vous avez toute latitude pour rendre votre thèse disponible sur d'autres sites ou dépôts afin d'en augmenter la visibilité.

### **Service des thèses**

Courriel : [pharmacie-these@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:pharmacie-these@univ-grenoble-alpes.fr)

### **Appariteurs** (réservation vidéo projecteur ou ordinateur portable)

Tél : 04.38.38.83.01 ou 06.12.05.09.04

Courriel : [appariteurs@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:appariteurs@univ-grenoble-alpes.fr)

Dernière mise à jour : 30/09/2021